



# CONDITIONS PARTICULIERES APPLICABLES A L'OFFRE

## RADIO THD TD-LTE

EN VIGUEUR A PARTIR DU 01/08/2019

### INDEX

1. OBJET ET PREAMBULE	page 1
2. DEFINITIONS	page 2
3. CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE	page 3
3.1 Validité de l'Offre	
3.2 Description de l'Offre	
3.2.1 Principes généraux	
3.2.2 Restrictions d'usage	
3.2.3 Débits	
3.3 Accès à l'Offre Internet THD Radio TD-LTE	
3.4 Service de Contrôle Parental	
3.5 Service de messagerie électronique	
3.5.1 Adresses électroniques	
3.5.2 Consultation de vos Courriers électroniques	
3.5.3 Acheminement des Courriers électroniques	
3.5.4 Stockage des Courriers électroniques	
3.5.5 Services associés de protection de messagerie	
4. DUREE	page 7
5. MODIFICATION DE L'OFFRE	page 7
5.1 Principes généraux	
5.2 Migration vers une Offre Internet Radio	
5.3 Modification d'abonnement vers une Offre d'accès Internet d'APINET sous une autre technologie	
5.4 Modification à l'initiative d'APINET ou du délégataire local	
6. TARIFS ET PAIEMENT	page 8
6.1 Tarifs	page 8
6.2 Modalités de facturation et de règlement	page 8
7. RESPONSABILITE	page 8
8. RESILIATION	page 10
8.1 Principes généraux	
8.2 Résiliation sans faute	
8.3 Résiliation pour motif légitime du Client	
9. CONSEQUENCES DE LA CESSATION DU CONTRAT	page 12



## **1. OBJET ET PREAMBULE**

APINET, dont le siège social est situé 11 Ter rue de la Métairie 85500 les Herbiers et joignable au 0252650565 (prix d'un appel local) ou en ligne à partir du formulaire de contact (rubrique « contact ») du Site APINET, propose les Offres Internet Radio TD-LTE, aux Clients dont les adresses sont situées au sein de la Zone géographique et qui sont éligibles au réseau du Délégué local.

Les présentes Conditions Particulières complètent les termes et conditions des Conditions Générales.

## **2. DEFINITIONS**

Dans le cadre des présentes, les termes et expressions ont, sauf précision contraire, le sens qui leur est donné ci-dessous s'ils apparaissent avec leur première lettre en majuscule, au singulier ou au pluriel :

**Antenne** : Antenne extérieure permettant de capter le signal RADIO TD-LTE selon la Zone géographique concernée.

**Kit de connexion ou Kit Très Haut-Débit Radio** : Matériel, compatible pour les technologies TD-LTE, mis à disposition du Client par le Délégué local dans les conditions visées sur le bon de commande et sur le site apinet.fr, est composé :

- d'une antenne ou ODU (Outdoor Device Unit),
- d'un boîtier d'alimentation ou IDU (Indoor Device Unit),
- d'un câble d'alimentation,
- d'un câble Ethernet RJ45.

**TD-LTE** : Solution de connexion à Internet de type 4G fixe, permettant de se connecter en haut débit par voie hertzienne, en LTE selon l'équipement réseau déployé par le Délégué local sur la partie de la Zone géographique concernée.

**OTT** (« Over-the-top ») : Pour le Service TV, méthode de diffusion de vidéos utilisant une partie de la bande passante de la connexion Internet.

**Offre** : formule de l'Offre Internet Radio TD-LTE.

**Opérateur** : la SAS Apinet

**Délégué local** : Société qui assure la conception, la construction et l'exploitation du réseau. Il s'agit de la société « ALSATIS »

**Éligibilité** : capacité du Local à recevoir le Service.

-Éligibilité logicielle : détermination à distance de la capacité du Local à recevoir le Service au moyen d'un outil informatique. Cette éligibilité est déterminée par APINET et soumise à validation de ses fournisseurs le cas échéant.

-Éligibilité de terrain : détermination sur le terrain de la capacité du Local à recevoir le Service tenant compte en supplément de l'éligibilité logicielle de l'ensemble des éléments susceptibles d'influer la qualité dudit Service.

**Service d'accès Internet** : Service permettant notamment de vous connecter au réseau Internet via le réseau Internet Radio exploité par votre Délégué local, de communiquer par le Service de messagerie électronique et le Service de Téléphonie fixe par Internet, et le cas échéant de bénéficier du Service TV.

**Zone géographique** : Zone du territoire français métropolitain au sein de laquelle l'Offre est accessible pour les habitations éligibles situées dans les communes respectant les conditions d'installation et sous réserve des contraintes définies par les différents Délégués locaux et liées à la technologie RADIO TD-LTE permettant l'accès Internet. Nous vous invitons préalablement à toute demande de souscription à vérifier l'éligibilité à l'Offre de votre commune située au sein de la Zone géographique, en contactant le Service clients d'APINET au 0252650565 (prix d'un appel local) ou en vous rendant sur le site [www.apinet.fr/eligibilite](http://www.apinet.fr/eligibilite). De plus, vous pouvez vous situer dans une Zone géographique « éligible », et pour autant, ne pas pouvoir bénéficier de l'Offre en raison par exemple de l'impossibilité d'installer le Kit de connexion, ou du fait de la configuration de votre environnement, notamment en cas d'obstacles physiques entre votre Antenne et la station radio. L'éligibilité définitive de votre habitation à l'Offre ne pourra être confirmée que lors de l'installation de votre Kit de connexion (Cf. article 3.3 « Accès à l'Offre Radio Internet Radio TD-LTE »).

## **3. CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE**

### **3.1 Validité de l'Offre**

La Commande de l'Offre Internet Radio TD-LTE est réservée, aux seuls habitants de la Zone géographique, dont le logement est éligible au réseau radio de l'Opérateur et compatible avec les contraintes d'installation du Kit de connexion.

APINET ne pourra être tenue responsable d'un défaut d'éligibilité ou d'une impossibilité de procéder à l'installation du Kit de connexion lié notamment à la fourniture d'informations erronées par le Client, à l'environnement du lieu d'installation ou aux conditions particulières d'installation, et à la Zone géographique.

Le Client s'engage à autoriser et permettre l'installation du Kit de connexion, selon les préconisations de l'installateur adressé par le Délégué local.

### **3.2 Description de l'Offre**

#### **3.2.1 Principes généraux**

L'Offre proposée par APINET comprend notamment :

- un Service d'accès Internet par technologie RADIO TD-LTE
- un Service de messagerie électronique (comprenant 1 adresse mail, l'adresse de contact),
- la mise à disposition de la APINET Box,

#### **3.2.2 Restrictions d'usage**



Il est indispensable de disposer d'un Kit de connexion, compatible avec le service fourni par l'Opérateur concerné, pour bénéficier de l'Offre.

Sont exclues toute utilisation de l'Offre Internet Radio TD-LTE de type mise à disposition de serveur Internet, partage de connexion en dehors du foyer.

L'Offre ne peut en aucun cas être utilisée en dehors du cercle privé, et notamment dans des lieux ouverts au public ou espaces commerciaux ou de loisirs (hôteliers, gîtes, bars, restaurants, centres de loisirs ou de vacances) destinés à recevoir du public. Ceci exclut en particulier l'usage de l'Offre à partir de bornes en libre-service, d'espaces de type « Cyber », de salons de démonstration temporaires ou permanents, à moins que vous en ayez été préalablement et expressément autorisé par APINET.

Vous vous interdisez également d'exercer par le biais de l'Offre une activité à risque, impliquant le stockage, la réception ou la transmission de données, de même que de mettre en œuvre des applications sensibles ou de grande valeur, nécessitant par exemple un fonctionnement à l'épreuve des pannes, tel que les équipements de surveillance ou de gestion dans des environnements à risque dont les performances doivent être sans défaut.

APINET n'ayant pas l'obligation de contrôler les usages des Clients ou Utilisateurs, elle ne sera pas tenue de faire une quelconque vérification à ce titre, de sorte qu'il ne peut lui être reprochée une inadéquation de l'Offre aux usages énoncés ci-dessus.

En cas de préjudice subi en relation avec une activité interdite ou déconseillée, la responsabilité d'APINET ne pourra être engagée et le Client en assumera la responsabilité.

### **3.2.3 Débits**

Le Service d'accès Internet offre un accès haut débit de 10 Kilobits par seconde (Kilo) jusqu'à 5 Méga bites en émission et de 10Mbs jusqu'à 30 Mbs en réception.

Cependant, vous êtes informé que le signal RADIO TD-LTE peut être perturbé par d'autres signaux hertziens ou obstacles notamment environnementaux, et ainsi entraîner une limitation de votre débit, voire éventuellement des coupures de Services.

Les débits maximums proposés dans le cadre du Service d'accès Internet s'entendent comme ceux disponibles au minimum une fois par jour, au niveau de l'équipement radio relié à la APINET Box, sous réserve de l'utilisation d'un équipement compatible (qualité de l'appareil connecté, câblage, configuration, logiciels et applicatifs installés). Les débits indiqués correspondent à un usage normal (c'est-à-dire n'utilisant pas un accès constant à pleine capacité, n'ayant pas fait l'objet d'un signalement d'abus...), et dépendent de la partie de la Zone géographique et du Délégué local concernés qui est susceptible d'imposer certaines restrictions. Ils ne sont qu'indicatifs dans la mesure où ils peuvent baisser temporairement notamment en période de forte sollicitation, voire de saturation, du réseau radio concerné sur tout ou partie de la Zone géographique, par l'ensemble des Abonnés, du fait de la distance ou d'obstacles vous séparant de l'émetteur radio, en raison d'usages simultanés de votre connexion (entraînant un partage de la connexion), ou encore du fait de téléchargements, de mises à jour (qu'elles soient automatiques ou non) de logiciels, applications, de systèmes d'exploitation ou données, du fait d'une connexion par Wi-Fi, de l'utilisation de prises CPL, de la téléphonie fixe par Internet, ou du visionnage de chaînes en OTT dans le cadre du Service TV (si vous avez souscrit à l'Option « Décodeur TV »), de votre installation électrique, informatique et logicielle, en fonction des sites Internet et applications consultés à partir de votre connexion, de leur bande passante et débits alloués...

Vous êtes informé que le débit peut être réduit notamment en période de forte sollicitation du réseau par l'ensemble des utilisateurs du réseau RADIO TD-LTE (congestion) sur la Zone géographique. En conséquence, les services, sites Internet ou applications impliquant une utilisation intensive de la bande passante, telles que la lecture de vidéos en streaming, la VOD, le visionnage de certaines chaînes en OTT ou le téléchargement de fichiers, pourront être le cas échéant ralentis plus que les autres applications (la qualité des vidéos peut être réduite et/ou le téléchargement ou la lecture des vidéos peuvent être limités en volume ou interrompus, ou le temps de téléchargement de fichiers peut être plus long). En outre, toujours afin de mieux répartir la bande passante entre les utilisateurs du Service d'accès Internet, des règles destinées à atténuer les effets de la congestion pourront être mises en place par APINET.

De plus, vous êtes informé que la priorité est accordée à une utilisation du Service d'accès Internet via certains protocoles Internet (http en particulier). Par conséquent, l'utilisation de ce Service via des protocoles Internet considérés comme non prioritaires (protocoles de peer to peer par exemple) peut ralentir le débit dont vous bénéficiez pour cette utilisation particulière, voire entraîner une suspension des Services qui lui sont liés en cas d'utilisation excessive du trafic généré par ces protocoles, monopolisant la bande passante mutualisée entre les clients ou utilisateurs du Service et pouvant entraîner un dysfonctionnement du Service ou du réseau.

En cas de difficulté de débit, qui résulterait d'une autre cause que celles-ci-dessus visées, vous êtes invité à contacter l'assistance téléphonique de APINET au 0252650565 (prix d'un appel local) ou sur le site [www.apinet.fr](http://www.apinet.fr)

### **3.3 Accès à l'Offre Internet Radio TD-LTE**

L'accès à l'Offre est subordonné aux conditions cumulatives suivantes :

- La localisation du Client dans la Zone géographique,
- L'éligibilité du Client au réseau Radio du Délégué local,



- La transmission à APINET de la Commande complète et valide.
- La réception du(des) Matériel(s) et son(leur) installation, fonction de la technologie à laquelle vous êtes éligible et de votre position au sein de la Zone géographique,
- La réception des Identifiants d'accès aux Services,
- L'activation des différents Services de l'Offre.

APINET vous recommande de vérifier, avant la souscription de l'Offre, que la géographie et la configuration du lieu d'installation vous permettent de satisfaire, outre votre position au sein de la Zone géographique, les conditions d'éligibilité et d'installation conforme, et que juridiquement, vous avez la possibilité d'installer, au lieu prévu, une Antenne.

Pour toute installation réalisée par l'Opérateur, vous vous engagez à permettre l'accès au logement et à accepter l'installation du Kit de connexion dans les conditions, et selon les préconisations d'APINET ou du Délégué local permettant une installation satisfaisante du Kit de connexion. Vous êtes informé que l'installation du Kit de connexion n'inclut pas les raccordements complémentaires, esthétiques et/ou de confort souhaités par le Client, allant au-delà de l'installation standard définie par le Délégué local, ni l'installation de la APINETBOX et éventuellement celle du décodeur TV.

Dans tous les cas, peu important la personne réalisant l'installation, le Client s'engage notamment, pendant toute la durée d'installation des Matériels, à respecter les exigences environnementales, techniques et électriques, les consignes et/ou préconisations du guide d'installation, ou toute documentation liée au(x) Matériel(s), et à éviter l'installation interne des éléments de connexion dans des combles, des pièces inappropriées, humides, insuffisamment aérées, ne disposant pas d'installation électrique conforme aux normes en vigueur, ou pour l'installation des éléments de connexion en extérieur sur des supports inappropriés. A défaut, le Client sera seul responsable des conséquences liées à l'installation non conforme du Kit de connexion, et au défaut d'utilisation qui pourrait également s'ensuivre.

La livraison, l'installation, la garantie et la maintenance du Kit Très Haut-Débit Radio sont assurées par un antenniste mandaté par le délégué local, selon le forfait standard défini par ce dernier.

Un antenniste mandaté par le délégué local vous contactera, après la réception de votre Commande complète et valide par APINET, pour fixer avec vous la date à laquelle il pourra réaliser la livraison et l'installation du Kit Très Haut-Débit Radio, et procédera dès lors à l'installation dans un délai moyen de dix (10) jours ouvrés, sous réserve de votre disponibilité. APINET attire votre attention sur le fait que l'antenniste mandaté par l'Opérateur est indépendant d'APINET.

Une fois installé, le Kit Très Haut-Débit Radio risque de ne pas pouvoir être désinstallé sans détériorer le support sur lequel il a été fixé (toiture, mur, etc.). Si Vous êtes locataire du lieu concerné par l'installation du Kit, ou si le lieu d'installation est classé, une telle installation peut nécessiter un accord préalable des personnes concernées (votre bailleur...)

L'installation de la APINETBOX, ainsi que celui du Kit Très Haut-Débit Radio et leur raccordement relèvent de votre responsabilité. L'installation et le raccordement de tout autre matériel à votre ordinateur ou appareil connecté relèvent également de votre responsabilité.

APINET met à votre disposition, aux conditions visées au Bon de Commande, une APINETBOX, nécessaire pour bénéficier du Service de téléphonie fixe par Internet. Un firewall est intégré à la APINETBOX pour la protéger des risques de piratage et autres attaques sur les réseaux notamment. Le paramétrage du firewall de la APINETBOX n'est possible que grâce au mot de passe, disponible sur demande auprès de APINET.

Comme indiqué au sein de l'article 8.3 des Conditions Générales, il est rappelé que le Client est responsable des Matériels sous sa garde. Il supporte ainsi et assure la charge notamment des risques de détérioration ou de disparition des Matériels, y compris en cas d'intempéries. Il appartient donc au Client de veiller à l'entretien régulier des Matériels, dans le respect des préconisations et notices le cas échéant, afin de les maintenir en bon état de fonctionnement.

Le(s) Matériel(s) mis à disposition du Client reste(nt) la propriété pleine et entière de APINET (pour la APINETBOX) et du délégué local (pour le Kit Très Haut-Débit Radio). Vous vous engagez à en avertir tout créancier éventuel le cas échéant. Ce(s) Matériel(s) doi(ven)t être restitué(s) à la fin du Contrat ou lors de leur remplacement éventuel, dans les conditions 5.1 retour du(des) matériel(s) des Conditions Générales. Vous êtes informé, que le Kit Très Haut-Débit Radio est attaché au domicile et ne pourra être enlevé en cas de déménagement. Bien que fourni par le Délégué local, le Kit Très Haut-Débit qui resterait en votre possession suite à son remplacement éventuel ou à l'issue du Contrat, devra également être retourné à APINET. Par ailleurs, vous êtes informé qu'en cas de remplacement d'un(de) Matériel(s), APINET pourra éventuellement vous demander de procéder à une nouvelle activation de ce(ces) Matériel(s) en appelant le support technique afin de pouvoir continuer à bénéficier du(des) Service(s) concerné(s).

### **3.4 Service de Contrôle Parental**

Nous vous conseillons de prendre toutes les mesures appropriées pour protéger le jeune public des contenus qu'il est susceptible de visualiser sur le réseau Internet.

A ce titre, APINET vous invite à installer, pour la durée de l'Offre, un logiciel de Contrôle Parental efficace et approprié.

### **3.5 Service de messagerie électronique**

#### **3.5.1 Adresses électroniques**

APINET met à votre disposition 1 (une) boîte aux lettres électroniques de type [xxx@apinet.fr](mailto:xxx@apinet.fr). C'est une adresse de contact qui sera créée par APINET sous la forme suivante : [nomprenom@apinet.fr](mailto:nomprenom@apinet.fr).



APINET se réserve le droit de ne pas donner suite à une demande de création d'adresse électronique si elle porte atteinte à l'ordre public, aux droits d'autrui ou aux droits ou à l'image de APINET. Toutefois, APINET ne sera pas tenue de réaliser une quelconque vérification à ce titre. S'il est notifié à APINET, dès lors que APINET ne peut raisonnablement douter du bien-fondé ou de l'exactitude de la notification, ou si APINET constate que le nom que vous avez choisi est illicite, contraire à l'ordre public, aux réglementations applicables, ou aux Conditions Contractuelles, APINET se réserve le droit de bloquer ou de supprimer l'accès à l'adresse concernée sans préavis ni indemnité. Le cas échéant, Vous pourrez proposer la création d'une nouvelle adresse de Courrier électronique valide.

Vous êtes informé qu'une adresse électronique peut s'avérer indisponible en cours de Contrat si APINET venait à changer de nom, notamment en cas de rapprochement avec un fournisseur d'accès Internet existant. Le cas échéant, vous seriez invité à la modifier dans les conditions qui vous seraient précisées.

Dans l'hypothèse où vous changez de fournisseur d'accès Internet et conformément à l'article L. 44-1 du Code des postes et des communications électroniques, vous pouvez continuer à avoir accès gratuitement (hors coût lié à votre connexion à Internet) aux Courriers électroniques reçus sur l'(les) adresse(s) électronique(s) attribuée(s) par APINET dans le cadre du Service de messagerie électronique, pour une durée de six (6) mois à compter de la résiliation de l'Offre. Dans ce cas, à l'issue de ce délai de six (6) mois, votre(vos) adresse(s) de Courriers électroniques sera(ont) bloquée(s) et les messages seront supprimés. Nous vous invitons donc à les sauvegarder au préalable.

### **3.5.2 Consultation de vos Courriers électroniques**

Vous disposez de plusieurs moyens de consulter vos messages :

- un Service en ligne de « messagerie », est accessible à l'aide de vos identifiants, à partir du site [www.apinet.fr](http://www.apinet.fr), depuis tout ordinateur (de type PC ou Mac) connecté à Internet et équipé d'un navigateur,
- via le paramétrage de votre logiciel de messagerie installé sur votre ordinateur, ou votre appareil mobile (téléphone mobile ou tablette).

Toutefois, vous êtes informé que ces moyens de consultation ne sont pas nécessairement reliés entre eux. Ainsi, lorsque vous consultez vos Courriers électroniques à partir de l'un des services, il est possible qu'ils y soient automatiquement téléchargés, et dans ce cas vous ne pourrez pas les visualiser à partir d'un autre service permettant la consultation de vos Courriers électroniques, à moins d'effectuer un transfert manuel. Vous êtes averti que l'identité de l'expéditeur indiquée sur le message peut être usurpée, ou que le contenu du Courrier électronique peut être modifié entre son expédition et sa réception du fait d'un acte malveillant extérieur de type spamming (envoi massif de courriers électroniques non sollicités), phishing (hameçonnage), ... Nous vous invitons donc à la vigilance.

APINET vous conseille fortement l'utilisation d'un antivirus efficace et approprié.

### **3.5.3 Acheminement des Courriers électroniques**

APINET se réserve le droit de ne pas envoyer ni acheminer vers votre boîte aux lettres électronique les messages dont la taille est supérieure à cinquante (50) Mo (Méga-octets). Le cas échéant, vous serez averti ou l'expéditeur du message le cas échéant, de la non-délivrance du(des) message(s) concerné(s).

La délivrance d'un Courrier électronique est en principe quasi-instantanée. Toutefois, il peut arriver, pour des raisons indépendantes de la volonté de APINET, liées à la nature du réseau Internet ou à l'action d'autres fournisseurs d'accès Internet, que la transmission d'un Courrier électronique puisse être différée dans le temps. Sauf si sa faute est avérée, APINET ne pourra en aucun cas être tenue responsable d'un retard indépendant de sa volonté.

Si votre correspondance revêt un caractère important, APINET vous recommande d'une manière générale de doubler l'envoi du Courrier électronique par l'envoi d'un courrier papier.

### **3.5.4 Stockage des Courriers électroniques**

Vous disposez d'un espace de stockage, sur nos serveurs, limité à un (1) Giga-octet par adresse électronique. Cette capacité peut être portée à 5 (cinq) Giga-octets en souscrivant une option auprès d'APINET (tarifs consultables sur le Site internet d'APINET).

Une fois l'espace maximal atteint, à défaut de téléchargement en local par le Client ou l'Utilisateur des Courriers électroniques qui lui sont destinés, les nouveaux Courriers électroniques reçus ne pourront être stockés. Il vous appartient donc de télécharger régulièrement les messages qui vous sont adressés et de veiller à conserver de l'espace suffisant sur votre boîte de réception.

En cas de perte par le Client de Courriers électroniques qu'il a téléchargés, APINET ne pourra être tenue responsable. Enfin, pour maintenir la sécurité du réseau et ne pas perturber le Service de messagerie électronique fourni à l'ensemble des Utilisateurs, APINET vous informe qu'il peut être nécessaire, une fois par semestre, de supprimer tout ou partie des messages restés bloqués depuis plus de six (6) mois sur ses serveurs, et qui n'ont pas pu être acheminés sur votre logiciel de messagerie, faute d'espace disponible, ou d'activation du logiciel de messagerie par le Client, ou de téléchargement par le Client des Courriers électroniques qui lui sont adressés au niveau des services de consultation de messagerie mis à sa disposition par APINET dans le cadre de l'Offre. C'est pourquoi, il vous est recommandé de consulter de manière effective et régulière, au minimum une fois par semestre votre messagerie électronique sur votre adresse de Courriers électroniques.

### **3.5.5 Services associés de protection du Service de messagerie**



L'adresse de Courriers électroniques mise à disposition par APINET dans le cadre de l'Offre bénéficie d'une protection antivirus et anti-spam ayant pour objet de vous aider à filtrer les Courriers électroniques dangereux et/ou indésirables, sous réserve que ces Courriers électroniques transitent effectivement par les serveurs d'APINET (selon le paramétrage choisi par le Client pour son système de messagerie). Ces Services associés ne protègent pas votre ordinateur ou appareils connectés et leurs applicatifs dans leur ensemble.

Vous êtes averti que tout logiciel aux fonctionnalités équivalentes, limité ou non au Service de messagerie, installé sur votre ordinateur ou vos appareils connectés à Internet peut éventuellement entrer en conflit avec les Services antivirus et/ou anti-spam de messagerie proposés par APINET.

Par ailleurs, vous êtes informé qu'aucun dispositif de sécurité informatique ne procure une protection absolue à son Utilisateur.

En cas de détection d'un virus, le Courrier électronique concerné ne sera pas acheminé et sera supprimé.

Il vous est conseillé de vérifier qu'un Courrier électronique « légitime » ne figure pas parmi les Courriers électroniques indiqués comme étant probablement des spams, avant de les supprimer.

#### **4. DUREE**

Selon l'Offre disponible sur la Zone géographique, et le choix du Client, le Contrat est normalement conclu pour une durée de douze (12) mois ou vingt-quatre (24) mois, plus le mois en cours au jour de la réception par APINET de votre Commande complète et valide, sous réserve de votre éligibilité à l'Offre.

A l'issue de cette période d'engagement, à défaut de résiliation dans les conditions définies à l'article 8 « Résiliation » des présentes, le Contrat se renouvellera pour une durée indéterminée, à moins que vous n'optiez pour une éventuelle Offre de renouvellement et/ou un engagement de durée différente.

Par exception, si vous avez choisi de payer d'avance plusieurs mensualités au titre de votre Contrat, alors le Contrat est conclu pour la durée la plus longue entre la période d'engagement initiale souscrite au titre de l'Offre et la durée correspondant au nombre de mensualités payées d'avance. Le cas échéant, à défaut de résiliation dans les conditions définies à l'article 8 « Résiliation » des présentes, le Contrat se renouvellera pour des périodes successives correspondant à la durée équivalant au nombre de mensualités payées d'avance, à moins que vous n'optiez pour une éventuelle Offre de renouvellement et un engagement de durée supérieure.

Le Contrat et les éventuelles Options peuvent être résiliés à tout moment dans les conditions définies à l'article 8 « Résiliation » des présentes.

Dans le cadre du Contrat, les éventuelles Options souscrites le sont pour une durée d'un (1) mois plus le mois en cours au jour de la Commande, et sont tacitement renouvelées pour des périodes successives d'un (1) mois.

La résiliation d'une Option n'entraîne pas la résiliation de l'Offre ou d'autres Options souscrites. A l'inverse, la résiliation de l'Offre entraîne la résiliation des Options éventuellement souscrites, sauf volonté de votre part de maintenir les Services pouvant être souscrits séparément à titre principal.

#### **5. MODIFICATION DE L'OFFRE**

##### **5.1 Principes généraux**

Par défaut, en cas de migration ou de modification d'abonnement, les modalités de paiement en vigueur dans le cadre de la précédente Offre s'appliquent, sauf si le Client demande leur modification à APINET (cf. article 7.5 des Conditions Générales). APINET pourra néanmoins solliciter leur confirmation, leur saisie ou toute information utile se rapportant aux modalités de facturation et à la souscription de la nouvelle Offre et des éventuelles Options.

Si une modification de Matériel est nécessaire, il vous appartiendra de renvoyer à APINET (cf. article 7.5 des Conditions Générales) le Matériel correspondant mis à disposition dans les conditions définies au sein des présentes. A défaut, les conditions relatives au défaut de retour de Matériel seront applicables (cf. articles 5.1 des Conditions Générales).

En cas de migration ou de modification de votre abonnement à votre initiative, des frais peuvent vous être appliqués dans les conditions définies, au formulaire de migration ou de modification d'abonnement (ou sur demande auprès de APINET) (cf. article 7.5 des Conditions Générales). Ces éventuels frais seront prélevés lors de la première facturation de votre nouvelle Offre.

Sauf indication contraire, la migration ou la modification de votre abonnement et la facturation de votre nouvelle Offre sont effectuées à compter du premier jour ouvré du mois suivant la réception de votre demande de migration ou de modification d'abonnement.

##### **5.2 Migration vers une Offre Internet Radio**

Des conditions spécifiques peuvent être définies (notamment durée d'engagement, ...). Le cas échéant ces conditions seront précisées sur le formulaire de migration ou sur demande auprès de APINET (cf. article 7.5 des Conditions Générales).

Les tarifs et les conditions de la nouvelle Offre Radio seront applicables lors de la migration effective de l'Offre, sauf conditions spécifiques. La migration interviendra au plus tard au premier jour du mois suivant.

Les éventuelles Options souscrites dans le cadre de votre Offre Internet actuelle seront maintenues dans le cadre de votre nouvelle Offre Internet Radio, sauf refus de votre part adressé à APINET (cf. article 7.5 des Conditions Générales).

##### **5.3 Modification d'abonnement vers une Offre d'accès Internet de APINET sous une autre technologie**



Vous pouvez demander à modifier votre abonnement vers une Offre d'abonnement à un Service d'accès Internet proposé par APINET via une technologie différente de l'Internet Radio, sous réserve du respect notamment des conditions d'éligibilité, des caractéristiques et des conditions Contractuelles applicables à la nouvelle Offre.

Les éventuelles Options souscrites dans le cadre de l'Offre Internet Radio TD-LTE seront résiliées, à moins qu'elles ne soient compatibles avec la nouvelle Offre que vous souhaitez souscrire.

APINET attire également votre attention sur le fait que la modification de votre abonnement peut entraîner la création de nouveaux identifiants et une nouvelle Adresse de Contact, qui remplace la précédente pour accéder à votre Espace Client et devient, par défaut, l'adresse principale de communication entre vous et APINET.

#### **5.4 Modification de l'Offre à l'initiative de APINET ou du délégataire local**

En complément des dispositions de l'article 11.2 « Résiliation à l'initiative d'APINET » des Conditions Générales, il est précisé que APINET pourra de son propre fait, notamment en cas de circonstances économiques non viables, ou à la suite d'une décision ou d'une autorité compétente, supprimer tout ou partie de l'Offre Internet Radio TD-LTE ou de ses Options, ou restreindre l'éligibilité au sein de la Zone géographique, pouvant ainsi entraîner la modification ou la résiliation de l'Offre, après vous en avoir averti par écrit un minimum d'un (1) mois (à moins que l'autorité compétente le cas échéant n'exige un délai plus court) avant la mise en œuvre de la modification ou de la suppression.

### **6. TARIFS ET PAIEMENT**

Ces articles s'appliquent en complément de l'article 9 « dispositions financières » des Conditions Générales.

#### **6.1 Tarifs**

Les tarifs et frais sont présentés en HT et TTC et consultables sur le Site APINET et/ou le Bon de commande ou encore sur demande auprès de APINET (cf. article 7.5 des Conditions Générales). Hors éventuelle offre promotionnelle, pour toute Commande, APINET vous facturera des redevances mensuelles dues au titre de l'Offre et des éventuelles Options souscrites, de même que les frais de mise en Service et les frais de résiliation (cf. Bon de commande ou sur demande auprès de APINET), les frais éventuellement dus en complément au titre d'une résiliation par anticipation de votre Contrat avant le terme de votre engagement (cf. l'article 9 « dispositions financières » des Conditions Générales) ou dus en cas de non-retour du(des) Matériel(s) loué(s) ou mis à disposition dans le cadre de l'Offre à l'issue du Contrat ou en cas de remplacement éventuel (selon les conditions et tarifs définis : cf. article 5.1 « retour du(des) Matériel(s) » des Conditions Générales et sur demande auprès de APINET) vous seront facturés par APINET

#### **6.2 Modalités de facturation et de règlement**

Sauf si le Client choisit de payer plusieurs redevances mensuelles d'avance, les redevances dues au titre de l'Offre Internet Radio TD-LTE et des éventuelles Options souscrites sont facturées mensuellement, d'avance (hors conditions de paiement et facturation spécifiquement convenues avec APINET (cf. article 4 « Durée » des Conditions Générales). La première redevance mensuelle due au titre de l'Offre Internet Radio TD-LTE est facturée au prorata temporis, pour la période allant de la première des deux dates entre : la date de mise en service du Service d'accès Internet par l'antenniste du délégataire local, ou la date de réception par APINET de votre Commande complète et valide à l'Offre Internet Radio TD-LTE à laquelle s'ajoute un (1) mois.

Les autres frais (liés à la souscription, à la résiliation de l'Offre, au non-retour de tout ou partie du(des) Matériel(s) loué(s) ou mis à disposition, à la rupture anticipée de votre engagement au titre du Contrat, ou en cas d'impayés) sont facturés après la survenance du fait générateur, à terme échu, de même que vos éventuelles consommations non incluses, au cours du(des) mois suivant(s) leur consommation/Commande.

Les modalités de paiement appliquées aux éventuelles Options et consommations sont celles acceptées par le Client lors de la Commande de l'Offre.

APINET tient à la disposition des Clients les éléments justificatifs de leur facture, selon l'état des techniques existantes, pendant un délai d'un (1) an à compter de l'émission de la facture par APINET. A défaut de contestation écrite de la facture dans ce délai, la facture est réputée définitivement acceptée par le Client.

### **7. RESPONSABILITE**

En complément des Conditions Générales et des dispositions spécifiques visées aux présentes, il est précisé qu' APINET n'est pas responsable des interruptions du(des) Service(s) inclus dans l'Offre ou du(des) Matériel(s) pour la réalisation notamment d'opérations de maintenance, qu'elles soient réalisés par elle-même, les Délégataires locaux concernés, les prestataires de téléphonie fixe ou délivrant le Service TV, de l'évolution de la Zone géographique par le Délégataire local concerné, ou d'une décision de l'autorité compétente. Il en est de même en cas de restrictions d'accès au réseau ou serveurs, de variations de qualité du(des) Service(s) qui résulteraient du fait d'une action, négligence ou d'une omission d'un tiers au Contrat, vous-même ou un utilisateur des Services, de la congestion, de l'utilisation simultanée des Services ou de matériels connectés, du Wi-Fi, et du type de Wi-Fi utilisé, ou d'une utilisation ou installation non conforme du(des) Service(s) ou Matériel(s) inclus dans l'Offre (sauf souscription d'une prestation d'installation dans le cadre de l'Offre et hors la responsabilité du Client ou d'un tiers) ou du(des) matériel(s) du Client, ses logiciels, applicatifs, installation au sein du logement, du nombre d'utilisateurs des Services, notamment en simultané, et de leur niveau ou type d'utilisation, d'utilisation des Services et Matériels non conformes aux préconisations et restrictions du fait de la technologie Radio, pouvant influencer le débit, de façon indépendante à la volonté de APINET.



De même, le Service d'accès Internet par radio faisant appel à une technologie spécifique, des interférences ou perturbations peuvent intervenir, y compris du fait de la configuration de l'environnement de votre domicile ou des conditions météorologiques, mais également du fait de l'évolution de la configuration ou de l'environnement de votre logement et du Kit de connexion, ou encore d'autres signaux hertziens pouvant venir perturber le signal RADIO TD-LTE ou Wi-Fi.

En outre, Internet n'étant pas sécurisé, les données y circulant ne sont généralement pas protégées. La protection de vos installations, matériels, logiciels et données contre tous types d'intrusions est à votre charge.

Par ailleurs, APINET ne pourra être tenue responsable, ni à votre égard, ni à l'égard d'un tiers pour tous les préjudices, pertes et dommages pouvant survenir en raison notamment des éventuels risques sur la santé liée à la mise en place d'une Antenne, du Wi-Fi, des ondes hertziennes, mobiles, antennes relais ... (notez qu'en l'état actuel des connaissances, les risques ne sont pas connus) et du fait d'inconvénients liés à la technologie Wi-Fi, et plus particulièrement d'une baisse de débit liée auxdits inconvénients.

APINET utilisant le réseau de tiers, sa responsabilité ne pourra pas être engagée en cas d'électro sensibilité.

Outre les éléments précités et les dispositions de l'article 8 « obligations du Client » des Conditions Générales ou exposés au sein des Conditions Particulières, APINET ne pourra être tenue responsable, ni à l'égard du Client, ni à l'égard d'un tiers pour tous les préjudices, pertes et dommages pouvant survenir notamment du fait :

- de l'utilisation par un tiers des informations, données, Identifiants, des Services inclus dans l'Offre Internet Radio TD-LTE, et le cas échéant des Options souscrites (sauf faute de APINET),
- du réseau interne du Client, branchements, surcharges, ou circuit électrique, paramétrages, logiciels ou applications, ordinateurs, appareils connectés, matériel(s) complémentaire(s) appartenant au Client ou à des tiers, installations, de modifications de l'installation du Kit de connexion,
- du logement/local du Client, de son environnement, de son installation électrique, de l'installation ou du défaut d'appareils du Client, notamment au-delà du Kit de connexion,
- de l'altération ou des dommages causés au(x) Matériel(s) (sauf défaut intrinsèque et le cas échéant application de la garantie légale),
- de l'installation non conforme du(des) Matériel(s) par le Client, et notamment du non-respect des exigences environnementales et techniques, des consignes et/ou guide d'installation ou de l'installation dans des combles ou des pièces inappropriées, humides, insuffisamment aérées,
- d'interférences par le Client et son(ses) matériel(s) avec les équipements de APINET, du Délégué local, ou de tiers. Le Client s'engage ainsi à respecter l'environnement technique du(des) Matériel(s) loués, fournis ou mis à disposition par APINET, l'un de ses prestataires, ou le Délégué local concerné.
- de l'utilisation non conforme de l'Offre par le Client, son cercle de famille ou tout tiers auquel il aurait permis l'accès explicitement ou implicitement, ou par négligence,
- du défaut de paramétrage par le Client des Services et Matériels,
- du non-respect des Conditions Contractuelles, et/ou des blocages ou résiliation qui pourraient en résulter,
- des éventuels risques sur la santé liés à la mise en place du Wi-Fi et des ondes liées à l'utilisation de téléphones, comme d'antennes mobiles (notez qu'en l'état actuel des connaissances, les risques ne sont pas connus),
- de la modification de l'environnement du lieu d'installation du Kit de connexion, et notamment de l'Antenne pouvant altérer la réception du signal,
- de la modification de la Zone géographique par le Délégué local concerné, ou en conséquence d'une décision des Autorités, telle que l'ARCEP,
- d'altérations, dommages causés aux équipements du Client (sauf défaut intrinsèque de l'Offre).

La responsabilité de APINET ne pourra entraîner le versement d'une indemnité supérieure au montant correspondant à un (1) mois de redevance mensuelle au titre de l'Offre.

APINET vous rappelle enfin, dans le cadre d'une Commande de Service de communications électroniques, que conformément aux dispositions de l'article L.336-3 du Code de propriété intellectuelle,

*« La personne titulaire de l'accès à des services de communication au public en ligne a l'obligation de veiller à ce que cet accès ne fasse pas l'objet d'une utilisation à des fins de reproduction, de représentation, de mise à disposition ou de communication au public d'œuvres ou d'objets protégés par un droit d'auteur ou par un droit voisin sans l'autorisation des titulaires des droits prévus aux livres Ier et II lorsqu'elle est requise.*

*Le manquement de la personne titulaire de l'accès à l'obligation définie au premier alinéa n'a pas pour effet d'engager la responsabilité pénale de l'intéressé, sous réserve des articles L. 335-7 et L. 335-7-1»*

Vous êtes informé qu'en cas de violation de l'obligation prévue à l'article susvisé, la Commission de protection des droits de la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet (« HADOPI »), pourrait vous identifier et vous envoyer, par voie électronique et/ou par l'intermédiaire de APINET, une recommandation vous rappelant notamment l'obligation de surveiller votre accès à Internet et l'existence de moyens de sécurisation permettant de prévenir l'utilisation prohibée de l'accès à Internet.





Si dans les six (6) mois suivant l'envoi de cette recommandation, il est constaté une nouvelle violation de votre obligation de surveiller votre accès à Internet, la Commission de protection des droits de l'HADOPI pourrait vous adresser une nouvelle recommandation assortie d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de persistance des faits, l'HADOPI peut en informer le Tribunal correctionnel.

Dans ce cadre, le juge qui constaterait que vous avez fait preuve d'une négligence caractérisée en ne sécurisant pas votre accès à Internet peut vous condamner à l'amende prévue pour les contraventions de cinquième classe (jusqu'à mille cinq cents (1 500) euros ou trois mille (3 000) euros en cas de récidive).

Si Vous vous rendez coupable d'actes de contrefaçon, c'est-à-dire si vous portez atteinte à des droits de propriété intellectuelle via votre Offre, la peine risquée peut aller jusqu'à 3 (trois) ans d'emprisonnement et trois cents mille (300 000) euros d'amende, ainsi qu'à une peine complémentaire de suspension de votre accès à Internet pour une durée maximale d'1 (un) an, assortie de l'interdiction de souscrire pendant cette période un autre contrat portant sur un service de même nature auprès de tout opérateur.

APINET rappelle que le piratage nuit à la création artistique et à l'économie du secteur culturel et que des offres légales sont accessibles sur l'Internet afin de télécharger des contenus culturels licitement dans le respect des droits d'auteur et des droits voisins.

## **8. RESILIATION**

Les dispositions des présentes s'appliquent en complément des dispositions de l'article 11 « Résiliation » des Conditions Générales.

### **8.1 Principes généraux**

Nous vous rappelons que lorsque vous êtes lié par une période d'engagement dans le cadre de votre Offre, vous êtes tenu, en cas de résiliation par anticipation, de payer, en une fois, lors de la résiliation effective de l'Offre, une indemnité fonction des mensualités restant dues, de la résiliation effective de l'Offre jusqu'au terme de votre engagement, conformément aux dispositions de l'article 11 des Conditions Générales précitées. Ce paiement ne constitue pas des frais de résiliation correspondant aux coûts supportés par APINET pour la résiliation de l'Offre, dus par ailleurs lors de la résiliation effective de l'Offre, mais est dû en raison de votre souscription à un contrat à durée déterminée, et du non-respect de l'engagement que vous avez ainsi souscrit. Les frais de résiliations sont consultables en annexe 1 des CGV.

Enfin, des frais supplémentaires pourraient vous être réclamés en cas de non-retour de tout ou partie du(des) Matériel(s) mis à votre disposition, ou loué(s). Selon votre situation, ces frais pourront donc être cumulés.

La résiliation d'une Option n'entraînera pas la résiliation de l'Offre ou d'une autre Option. A l'inverse, la résiliation de l'Offre entraînera la résiliation des Services souscrits en option, sauf volonté de votre part de maintenir les Services pouvant être souscrits séparément à titre principal.

### **8.2 Résiliation sans faute**

Vous pouvez résilier votre Offre, à tout moment, par écrit adressé à APINET (cf. article 7.5 des Conditions Générales). Votre demande de résiliation sera prise en compte dans un délai de dix (10) jours à compter de sa date de réception, conformément aux dispositions de l'article 11 « Résiliation » des Conditions Générales, sauf demande de délai spécifique de votre part ne pouvant excéder deux (2) mois.

En complément des dispositions de l'article 11.2 « Résiliation à l'initiative de APINET » des Conditions Générales, il est précisé que APINET pourra de son propre fait, notamment en cas de circonstances économiques non viables, ou à la suite d'une décision d'un Opérateur ou d'une autorité compétente, supprimer tout ou partie de l'Offre Internet Radio TD-LTE ou de ses Options, ou restreindre l'éligibilité au sein de la Zone géographique, pouvant ainsi entraîner la résiliation de l'Offre, après vous en avoir averti par écrit un minimum d'un (1) mois (à moins que l'autorité compétente le cas échéant n'exige un délai plus court) avant la mise en œuvre de la modification ou de la suppression.

### **8.3 Résiliation pour motif légitime du Client**

En complément des dispositions de l'article 11.1 « Résiliation pour motif légitime du Client » des Conditions Générales, la résiliation anticipée du Contrat ou sa résolution ne donnera pas lieu au paiement de frais de résiliation ou dus au titre de la résiliation par anticipation de l'Offre soumise à un engagement de durée, par le Client (cf. article L.224-28 du Code de la consommation), pour les motifs légitimes exposés ci-après. Le cas échéant, la résiliation devra être demandée dans les conditions visées à l'article 11.1 « Résiliation pour motif légitime du Client » des Conditions Générales et sous réserve de la production de tout justificatif utile faisant état du motif invoqué (ex : copie du procès-verbal du syndicat de copropriété, attestation sur l'honneur du propriétaire de votre immeuble indiquant son refus, etc.).

#### **a) Le Contrat ne peut être exécuté, et sera résolu, en cas d'absence d'éligibilité effective définie par l'installateur du Délégitaire local sous réserve du respect des conditions suivantes :**

- Vous devez être situé dans la Zone géographique de l'Offre,
- Votre installation doit être conforme aux exigences techniques et liées à la configuration et l'environnement du lieu d'installation du Kit de connexion,
- le dysfonctionnement ne doit pas être lié à un défaut, une panne, une mauvaise installation (incluant un défaut de pointage de l'Antenne) du Kit de connexion ou plus généralement du(des) Matériel(s) mis à votre disposition par APINET (dans ce cas, le Matériel ou la partie du Matériel concernée sera échangé dans les conditions prévues à l'article 6.2 des Conditions



Générales) ou acquis auprès d'APINET, ou de votre ordinateur (de type PC, Mac) ou appareil connecté, ou un défaut d'accès au logement par le Client, ou encore au rejet de l'installation ou de la livraison du Kit de connexion par le Client. APINET et/ou le délégataire local pourra effectuer tout diagnostic à distance et décider éventuellement de dépêcher sur place un technicien, expert et/ou antenniste pour confirmer son diagnostic et vérifier que le Kit de connexion a été installé à un endroit adapté, et qu'aucun signal ne peut être obtenu.

Notez que si le technicien, expert et/ou antenniste conclut à une erreur d'installation de votre part ou due à une mauvaise installation du(des) Matériel(s) mis à votre disposition ou encore due à une panne ou une mauvaise installation de votre ordinateur ou appareil connecté, APINET pourra vous facturer la somme de 300 euros TTC au titre de cette prestation de vérification.

#### **b) Déménagement**

Vous pourrez demander à bénéficier de l'Offre à votre nouvelle adresse sous réserve d'éligibilité à l'Offre de votre nouveau logement, ou de l'installation du Kit Très Haut-Débit Radio.

En cas de déménagement dans une zone éligible à une technologie différente de la technologie Radio proposée par APINET, vous pouvez demander à modifier votre abonnement vers une Offre d'abonnement au Service d'accès Internet proposée par APINET sur une technologie différente, comme indiqué à l'article 5.2 des présentes.

A défaut de déménagement au sein de la Zone géographique éligible à l'Offre Internet Radio TD-LTE, vous pourrez demander la résiliation du Contrat sous réserve de la présentation d'un justificatif à votre nom lié à votre nouveau domicile. Seuls les frais de résiliation vous seront appliqués.

#### **c) Résiliation en cas d'obstacles juridiques rendant impossible l'installation de l'Antenne**

Si malgré vos vérifications préalablement à la Commande, ou à la modification de votre abonnement en cas de déménagement, vous apparaissez inéligible à l'Offre au sein de la Zone géographique, ou si l'installation du Kit de connexion s'avère impossible en raison d'obstacles juridiques (interdiction du propriétaire de l'immeuble, du syndicat de copropriété, site classé, etc.), vous pourrez demander la résiliation du Contrat sous réserve de la présentation d'un justificatif, dans un délai maximal de trente (30) jours à compter de la réception du(des) Matériel(s) ou de la notification que vous aurez adressée à APINET de votre déménagement :

- sans frais dans le cadre d'une Commande initiale,
- seuls les frais de résiliation vous seront appliqués en cas de déménagement.

### **9. CONSEQUENCES DE LA CESSATION DU CONTRAT**

A compter de la résiliation effective de l'Offre Internet Radio TD-LTE, vous n'aurez plus accès aux Services qui la composent, à moins que vous ne mainteniez d'éventuelles Options dans les conditions visées à l'article 4 des présentes.

Par ailleurs, conformément à l'article L. 44-1 du Code des postes et des communications électroniques, vous pouvez, par demande expresse au service Clients (appel au 0252650565 : prix d'un appel local) adressée avant la résiliation effective de l'Offre, maintenir gratuitement l'accès aux adresses électroniques dont vous avez demandé l'attribution dans le cadre du Service de messagerie électronique, pour une durée de six (6) mois à compter de la résiliation effective de l'Offre.